



Rapport disciplinaire

Présentation des faits reprochés à Madame RENAUD Christelle

Date des faits : 29 avril 2021

Lieu : salle du conseil municipal

Vers 10h00, profitant de votre présence en mairie, Mme Madeleine Kerjean, adjointe aux affaires scolaires, vous a présenté la nouvelle organisation concernant le lavage des lingettes et MOP.

Vous avez validé les nouvelles dispositions et vous avez repris votre service au restaurant scolaire.

Vous avez téléphoné à 14h00 à l'adjointe pour lui signifier votre refus d'exécuter la nouvelle tâche et vous avez accepté le principe d'une réunion en mairie pour exposer votre position.

Je vous ai donc invité à participer à une réunion en mairie le 29 avril 2021 à 15h30, pour définir les conditions d'utilisation de la machine à laver le linge.

Lors de cette réunion je vous ai indiqué en préambule que la municipalité s'impliquait dans une amélioration constante des moyens mis à disposition des agents, en particulier la machine à laver a été installée conformément aux documents du CDG64 portant **Recommandations pour une meilleure prise en compte des conditions de travail des agents d'entretien**.

Au cours de cette réunion vous avez évoqué le fait que votre poste de travail était à la cantine et non à la mairie. Je vous ai alors indiqué que nous avions acquis une seule machine à laver le linge et que tous les utilisateurs devaient se rendre en mairie.

Vous avez mis l'accent sur la difficulté de faire le lavage le jeudi matin car c'est un jour de réception des fournisseurs.

Nous avons poursuivi nos échanges puis vous vous êtes brutalement levée en poussant violemment la chaise vers la table et vous avez quitté la salle en disant que vous ferez la lessive alors que je vous demandais instantanément de rester afin de poursuivre la mise au point de cette nouvelle tâche.

Je vous ai suivi dans la cour d'école en vous demandant de revenir et vous avez refusé et vous m'avez tourné le dos en prétextant que vous aviez du travail.

Je considère votre attitude comme irrespectueuse et constituant un refus d'exécuter un ordre donné par votre supérieur hiérarchique.

Ce comportement doit être sanctionné.



Le Maire,
Gérard LIOT